

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Jean-Marc LE RUDULIER, représenté par M. Georges DUTRUC-ROSSET,
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,
M. Pascal THEVENOT.

Membre du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

Objet : Fonds de concours à la commune de Châteaufort de soutien exceptionnel à l'investissement 2013 : changement d'opération.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 10 novembre 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc, n° 2013-02-09 du 4 février 2013, déléguant au Bureau l'attribution de fonds de concours exceptionnel aux communes pour le soutien à l'investissement ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Châteaufort, n° 2013/16 du 28 mars 2013, sollicitant un fonds de concours auprès de Versailles Grand Parc ;

Vu la décision du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc, n° 2013-05-01 du 24 mai 2013, attribuant un fonds de concours à la commune de Châteaufort pour le soutien exceptionnel à l'investissement ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc, n° 2014-06-07 du 23 juin 2014, déléguant notamment au Bureau toute décision relative à l'attribution de fonds de concours exceptionnels aux communes pour le soutien aux investissements 2013 ;

Vu la décision du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc, n°2015-09-04 du 3 septembre 2015, prolongeant le délai de validité du fonds de concours de soutien exceptionnel à l'investissement 2013 attribué à Châteaufort ;

Vu le courrier du Maire de Châteaufort du 6 octobre 2016 sollicitant que le fonds de concours attribué le 24 mai 2013 pour les travaux de construction de la salle polyvalente soit affecté à un autre équipement, étant donné que les travaux de la salle polyvalente ne pourront être achevés avant le 31 décembre 2016 ;

Le fonds de concours exceptionnel pour le soutien à l'investissement 2013 attribué à Châteaufort le 24 mai 2013 visait à financer les travaux de construction de la salle polyvalente. Cette opération n'ayant pu être achevée avant le 26 juillet 2015, le délai de validité du fonds de concours a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2016 par avenant.

Les travaux de la salle polyvalente ne pourront être achevés avant le 31 décembre 2016. La commune de Châteaufort souhaite que le fonds de concours attribué vise à financer un autre équipement : divers investissements réalisés sur les exercices 2013 et 2014 (plantations, véhicule, réfection de bâtiments communaux, matériel informatique).

Cependant, il convient de réduire le montant du fonds de concours attribué. Le Bureau communautaire avait attribué le 24 mai 2013 un fonds de concours de 59 600 € sous condition que le montant du fonds de concours ne dépasse pas 50 % du coût hors taxe net de subvention de l'opération conformément à l'article L5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le montant des divers investissements subventionnés est de 119 171,29 € HT. Le montant du fonds de concours de Versailles Grand Parc doit être ramené à 59 585,00 €.

En conséquence, il convient d'approuver et de signer l'avenant n°2.

Il est rappelé que les crédits sont déjà inscrits au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 204, fonction 01, nature 2041412.

DÉCIDE :

- 1) que le fonds de concours de soutien exceptionnel à l'investissement 2013 attribué le 24 mai 2013 soit affecté au financement des divers investissements réalisés sur les exercices 2013 et 2014 (plantations, véhicule, réfection de bâtiments communaux, matériel informatique) d'un montant total de 119 171,29 € HT ;
- 2) de préciser que le fonds de concours de 40 € par habitant, dans la limite de 100 000 €, soit 59 600 € avec une population DGF 2013 de 1 490 habitants, est plafonné à 59 585 € afin de respecter la limite de 50 % du coût hors taxe, net de subvention de l'équipement fixée par l'article L5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- 3) d'adopter l'avenant n°2 à la convention signée le 20 juin 2013 et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer ;
- 4) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 5) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **16**

Nombre de suffrages exprimés : **16**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
À Versailles, le 14 novembre 2016

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :

de l'affichage le :

retiré de l'affichage le :

Pour le Président et par délégation,


Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services





Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016-11-01

Résumé de l'acte : Fonds de concours à la commune de Châteaufort de soutien exceptionnel à l'inv...

Date de décision : 14/11/2016

Nature de l'acte : Autres

Classification : 7.8. Fonds de concours

Rédacteur : Damien Chevassus au Louis

AR reçu le : 17/11/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20161114-2016-11-01-AU

Pièces jointes :

2016 11 01 Fonds de concours à la commune de châteaufort de soutien exceptionnel à l'investissement 2013.pdf

Historique :

17/11/2016 15:19:44	Reçu	Damien Chevassus au Louis
17/11/2016 15:19:58	En cours de transmission	
17/11/2016 15:20:29	Transmis en Préfecture	
17/11/2016 15:23:48	Accusé de réception reçu	